

## LE DOSSIER MEDICAL GLOBAL : EXPLICATIONS

La bonne gestion de votre dossier médical permet d'améliorer la qualité et la coordination de vos soins. Votre médecin de famille, dépositaire de ce "D.M.G.", est responsabilisé dans sa mission et vous, en tant que patient, comptez sur lui pour coordonner tous les aspects de votre santé et exercer au mieux son rôle de praticien de première ligne.

Le ministère de la Santé a bien compris ce rôle primordial de la médecine générale. Il a donc favorisé le financement de la tenue et la gestion du dossier médical, incitant ainsi les patients à avoir un médecin généraliste de référence.

Votre médecin a opté pour la gestion électronique du DMG. Cela veut dire que l'ouverture (à votre demande) et la prolongation (automatique) de votre DMG se fait électroniquement.

En pratique, en 2018, le ticket modérateur (la partie non remboursée par votre mutuelle) de toutes vos consultations et visites à domicile sera diminué. Voyez auprès de votre mutuelle les montants exacts. Le fait de demander à votre médecin de famille de gérer votre dossier, vous laisse encore l'entière liberté de consulter un autre médecin. Il ne s'agit donc nullement d'un système contraignant, mais d'un système incitatif : vous avez droit à un Dossier Médical Global sans qu'il vous en coûte, quel que soit votre âge.

En bref : Demandez l'ouverture ou le renouvellement annuel de la gestion de votre Dossier Médical Global.

